



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accessibilité des personnes en situation de handicap

Question écrite n° 12790

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap. En France en 2017, on compte 12 millions de personnes touchées par un handicap, 8,3 millions de personnes aidant leur proche en situation de handicap, 2,51 millions de personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, plus de 1 million de bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés, et 380 000 élèves en situation de handicap. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et doivent faire prendre conscience de l'ampleur des situations de handicap en France. Qu'il soit moteur, mental, sensoriel, ou psychique, il détermine considérablement le quotidien de celles et ceux qui en souffrent. Logements, loisirs, transports en communs, trop nombreux sont les domaines difficilement accessibles pour les personnes en situation de handicap. Plus que jamais il faut réaffirmer que les personnes en situation de handicap ont le droit à une place à part entière dans la société, et qu'ils ne doivent en aucun cas s'y trouver en marge. Nous avons le devoir de les aider à disposer de conditions d'existence décentes, en assurant leur autonomie mais aussi leur liberté de déplacement. Leurs mobilités réduites ne pourraient en aucun cas conduire à leur ostracisation, et les empêcher de vivre pleinement, malgré les nombreuses disparités qui subsistent encore entre les différents territoires. Dans l'interurbain c'est seulement 23 % des arrêts de car qui sont accessibles aux personnes en situations de handicap. Sur les 5 550 sites labellisés « Tourisme et Handicap », seulement trois territoires sont labellisés « Destination pour tous » à Amiens, Ballaruc-les-Bains et Bordeaux. Sur les 300 établissements de diffusion du spectacle vivant, moins de 30 % d'établissements publics nationaux et moins de 10 % de centres dramatiques et de scènes nationales proposent une programmation adaptée. La lutte contre l'exclusion et l'isolement des plus fragiles, doit être une priorité pour son ministère, et doit faire preuve d'une attention appuyée de la part de l'ensemble des pouvoirs publics. Elle souhaiterait connaître les mesures prévues par le Gouvernement pour améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de handicap.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12790

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 11 février 2019

Question publiée au JO le : [2 octobre 2018](#), page 8705

Question retirée le : 6 octobre 2020 (Fin de mandat)